

dernièrement des Exprez à leurs Cours , pour les informer de ces dispositions. Le 27. du passé se tint un Conseil extraordinaire au Palais, qui dura plusieurs heures. Chacun eut la liberté d'y opiner, ce qui concilie de plus en plus à ce Prince l'affection des Senateurs, ausquels cette déférence fit beaucoup de plaisir; & le lendemain on dépêcha des Couriers aux Cours de *Vienne* & de *Madrid*, ausquels on donna ordre de faire diligence. Les choses néanmoins se sont passées avec tant de secret, que qui que ce soit n'a pû découvrir ce qui y avoit été agité, quelques mouvemens que se soient donnez les Ministres Etrangers pour cela.

XIV. On a reçu ici la nouvelle de la mort de l'Electeur de *Cologne*, & la Princesse sa Sœur, Veuve du feu Prince Hereditaire a reçu à cette occasion les complimens de condoléance de toute la Cour & des Ministres Etrangers. Le Grand Duc vient d'accorder à l'Electrice Doñaire Palatine sa Sœur, une pension de 24000. écus, qui lui sera payée tous les ans pour son entretien, avec les revenus de la Ville d'*Urbis*, en exécution du *Fidei-Commis* assigné par *Cosme I.* à sa Ligne feminine, au défaut de la Ligne masculine, S. A. S. ayant de plus donné ordre de faire acquitter toutes ses dettes. Le Marquis *Damis*, qui a fait une si belle figure à la Cour de France, est arrivé ici depuis peu, & le Grand Duc lui a fait un accueil des plus favorable. S. A. S. a nommé quatre Commissaires pour examiner un projet que cet illustre Avaturier lui a présenté, pour augmenter le Commerce de la Ville de *Livourne*. La Cour de *Rome* ne paroît, dit-on, pas contente du peu de part que le nouveau Grand Duc lui

fait